

MAIRIE DE PORT ST LOUIS DU RHONE

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2009

L'an deux mille neuf, le cinq mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la loi dans la salle Marcel Pagnol, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc CHARRIER, Maire de Port Saint Louis du Rhône.

Il propose ensuite de désigner Madame Annie STAMATIOU comme secrétaire de séance. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et Madame STAMATIOU procède à l'appel des membres présents. Il dénombre 25 présents, 4 procurations. Cela donne 22 voix à la majorité «Port-St-Louis pour tous», 7 voix pour « Port-St-Louis rassemblé pour réussir».

Sont présents : Jean-Marc CHARRIER, Georgette TAFFIGNON, Oula AZOUZ, Sophie MICHEL, Roland MONTURLI, Annie STAMATIOU, Pierre SPERTA, Paulette PANICHI, Alain CAVASSILA, Jean-Claude NAVEILHAN, Claudine SCOTTO, Valérie GUIOT, Philippe LIOZON, Mas TOURE, Angélique POLI, Kader SARI, Randal TARIKET, Céline CORRAO, Aurélie GRACH, Aline CIANFARANI, Philippe CAIZERGUES, Frédéric ROUGON, Céline SALIBA, Ghislaine GUARRACINO, Sonia GRACH.

Procuration : Laurence CHABERT pour Angélique POLI, Régis SCHROETTER pour Alain CAVASSILA, Aurore RAOUX pour Jean-Marc CHARRIER,

Mademoiselle Aurélie GRACH arrive à 18 h 15 après le vote du PV et du vote pour le rajout de la délibération 2009/029 bis à l'ordre du jour.

Monsieur Martial ALVAREZ arrive à 18 h 55 avant le vote de la délibération N° 2009/039, pendant son absence procuration est donnée à Madame Ghislaine GUARRACINO.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare ouverte la 3^{ème} séance du Conseil Municipal de l'année 2009.

Monsieur le Maire donne lecture du Procès Verbal du 27 mars 2009, il est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour du Conseil de ce soir, une délibération concernant une demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la Dotation de Développement Rural (D.D.R.) exercice 2009, à la suite d'un courrier reçu de la préfecture le 27 avril,

après l'envoi des convocations, Cette délibération a été remise durant les commissions des Finances et des Travaux et actuellement sur table, devant vous.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de mettre cette délibération supplémentaire à l'ordre du jour, elle portera le n° 2009/029 bis.

Par la suite, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

DECISIONS

2009/012	20/03	Avenant n° 1 aux travaux d'extension paysagers du cimetière communal
2009/013	-	Annulée
2009/014	24/03	Signature d'une autorisation d'occupation temporaire d'une concession plage Napoléon au profit de Monsieur Eric Blanc
2009/015	24/03	Signature d'une convention d'occupation de 2 salles au bénéfice du « Comité des fêtes »
2009/016	24/03	Signature d'une convention d'occupation d'une salle au bénéfice du « Moto Club de Camargue »
2009/017	25/03	Signature d'une convention de mise à disposition d'un véhicule municipal au bénéfice du « Centre Nautique Mer et Passion »
2009/018	26/03	Signature d'une convention de mise à disposition du poste d'amarrage et du box à filets au profit de M. Rosellini
2009/019	27/03	Signature d'une convention d'occupation d'un local au bénéfice du « Club Nautique Rhodanien »
2009/020	27/03	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux à l'école Anne Frank avec le Centre d'Animations Robert Mathieu durant les vacances scolaires du 20 au 30 avril 2009
2009/021	27/03	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux à l'école R. Rolland durant les vacances scolaires du 20 au 30 avril 2009
2009/022	27/03	Signature d'une convention de service par la Sté Bhyoqual pour l'accompagnement dans l'actualisation du plan de maîtrise de la cuisine centrale de la commune
2009/023	30/03	Signature d'une convention avec Monsieur le Préfet pour la mise en dépôt d'une ou plusieurs stations(s) fixe(s) d'enregistrement des demandes de titre d'identité et de voyage de la commune

Avant de commencer à aborder les questions à l'ordre du jour, Monsieur le Maire intervient sur la sécurité sur la ville :

« Je souhaiterais donner quelques éléments à l'ensemble des élus, mais également aux personnes qui sont dans la salle, sur l'évolution de la situation en matière de sécurité à Port-St-Louis-du-Rhône.

Depuis quelques mois, notre ville vit une tension compréhensible compte tenu des faits qui s'y sont déroulés, qui visaient notamment nos commerçants

Aux incivilités se sont ajoutés des faits plus graves et alarmants qui visaient notamment nos commerçants.

Ces faits, qu'il faut remettre dans un contexte national particulièrement tendu, restent cependant inacceptables pour notre population.

Dès la montée du sentiment d'insécurité, la mobilisation des commerçants et le soutien apporté par la population ont mis en lumière la nécessité de prendre en considération ces faits.

Depuis, d'autres actes ont entaché notre ville, avec, parmi eux, une atteinte aux symboles de notre République : le Monument aux Morts et l'Ecole Jules Verne.

Depuis le 1^{er} jour, j'ai interpellé les autorités compétentes pour les alerter.

Nous avons, au travers du Contrat Local de Prévention de la Délinquance, activé une cellule de veille et une cellule d'urgence pour qu'elles puissent, avec les principaux acteurs concernés, réagir aux faits qui se produisent sur Port-St-Louis-du-Rhône.

Dès le lendemain du vol à main armée au bar tabac de la Tour, j'ai été en contact avec la police nationale ainsi qu'avec le sous préfet que j'ai reçu dans mon bureau quelques jours après.

Quelques semaines plus tard, j'ai reçu le Directeur Départemental de la Sécurité Publique sur la question de l'insuffisance des moyens en matière de force publique, sur le territoire.

Nous avons convenu, avec la Direction Locale de la Police Nationale, d'un mode de transmission des informations qui soit efficace.

Aujourd'hui, je tenais à vous l'annoncer nous avons des effectifs renforcés depuis hier, passant de 33 à 35 puis 38 en juillet et 40 avant la fin de l'année.

Désormais, nous comptons sur la commune, 2 patrouilles mixtes avec le renfort du commissariat de Martigues.

Mais, je n'ai cessé de le dire, au-delà des moyens de contrôle ou de répression, nous n'endiguons, ce phénomène, dans le temps, que par un engagement social de prévention.

En disant cela, je ne fais pas allusion aux actes les plus graves et les plus répétés, encore que ! mais pour tous les autres actes commis par des jeunes et des moins jeunes, pour qui il est nécessaire d'avoir des repères pour construire leur personnalité de demain.

J'ai donc saisi le président du Conseil Général, celui de la Région ainsi que, plus en amont, la CAISSE d'ALLOCATIONS FAMILIALES.

Dès le mois de juin, nous aurons des éducateurs en plus sur notre territoire.

La région est prête à nous accompagner en moyens humains sur des projets d'éducation et de loisirs.

Enfin, nous travaillons avec la CAF pour récupérer un agrément « Centre Social » qui a été abandonné en 2002.

Créer un maillage d'intervenants qui puisse répondre tant aux besoins d'accompagnement, de prévention que ceux répressifs qui impliquent la sanction, voilà le travail sur lequel nous sommes engagés.

Enfin, concernant la justice, j'ai saisi le Procureur, puis Monsieur le Sous Préfet, pour qu'une attention particulière soit portée sur notre commune.

Voilà, chers collègues, les quelques éléments qui, je crois, sont de nature à pouvoir nous rassurer.

Je crois qu'une mobilisation de tous les citoyens est nécessaire dans une situation comme celle que nous vivons.

A notre échelle, nous devons construire une réponse intelligente, qui s'inscrive dans la durée pour assurer l'avenir de nos concitoyens ».

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour porté sur la convocation.

ADMINISTRATION GENERALE

2009/023 Dénomination de voies de la Résidence Jules Jolivet
 Modification du nom de la Rue Hippolyte Peut sur Distriport
 Dénomination d'une Rue du Faubourg Foch

FINANCES

Demandes de subventions au Conseil Général :

- 2009/024 - au titre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local
- 2009/025 - dans le cadre de l'Aide du Département aux travaux de proximité
- 2009/026 - au titre des travaux de sécurité routière

Demandes de subventions auprès du Conseil Régional :

- 2009/027 - Mise en sécurité des quartiers Bel Air, Petite Vitesse, Malebarge,

- 2009/028 - Mise en sécurité et aménagement du Quartier Hardon Phase II,
2009/029 - Création d'une maison des Services Publics,
- Additif - Demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la Dotation
2009/029 de Développement Rural (D.D.R.) – Exercice 2009
bis
- 2009/030 - Création d'un réseau d'éclairage public dans le cadre de la mise en
sécurité de l'entrée de ville – avenue Gabriel Péri,
2009/031 - Elaboration d'un schéma directeur sur les déplacements doux.
- 2009/032 Application des dispositions de l'article 1^{er} de la loi des finances rectificative
pour 2009, codifiées à l'article L 1615-6 du Code Général des Collectivités
Territoriales, pour le versement anticipé des attributions du F.C.T.V.A. au titre
des dépenses réalisées en 2008
- 2009/033 Mise à jour de l'inventaire des équipements existants ou en voie de réalisation
et des services publics attachés du SAN – OUEST PROVENCE
- 2009/034 **Programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2009** :
demande de participations financières
- 2009/035 **CUCS** - Versement des participations de la commune aux associations
- 2009/036 Décision Modificative N° 1 du Budget Principal
- 2009/037 Régie Port de Plaisance

TRAVAUX – URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 2009/038 **Avis sur enquête publique** :
- Implantation de 2 nouveaux bâtiments sur Distriport
- 2009/039 - Demande de la société d'exploitation Port Tellines (SEPT) d'exploiter 8 silos
de stockage de céréales

CULTURE - ENFANCE – ENSEIGNEMENT ET SPORT

- 2009/040 Rentrée scolaire 2009-2010 - Mesure de carte scolaire

2009/023 - Dénomination de voies de la Résidence Jules Jolivet
Modification du nom de la Rue Hippolyte Peut sur Distriport
Dénomination d'une Rue du Faubourg Foch

La réhabilitation des espaces communs du parc HLM Jules Jolivet et la construction des 24 villas HLM du même secteur engagé par la LOGIREM arrivent à terme.

Afin que les résidents de ce quartier puissent se situer dans ces nouveaux espaces, la ville doit procéder à la dénomination des voies réhabilitées ainsi que des voies nouvelles.

Six voies sont concernées :

La première est parallèle à la rue Benoît FRACHON. Elle débute sur la rue Ambroise CROIZAT.

Elle se nomme : **rue Docteur Monique SERRE – DI BENEDETTO**

La seconde, parallèle à la rue Docteur Monique SERRE – DI BENEDETTO, se situe au nord de cette dernière. Elle débute sur la rue Ambroise CROIZAT.

Elle se nomme : **rue Nicolas APPERT**

La troisième débute au nord-ouest de la rue Nicolas APPERT. Elle contourne la Résidence Jules Jolivet par le nord est pour rejoindre la rue Elie MAKRIDIS.

Elle se nomme : **rue Victor HUGO**

La quatrième relie la rue Victor HUGO à la rue Benoît FRACHON.

Elle se nomme : **rue Docteur Jean GENIEZ, Médecin Mutualiste**

La cinquième débute sur la rue Docteur Jean GENIEZ par le Sud Ouest, forme une boucle et la rejoint par le Nord Est.

Elle se nomme : **rue Félix TEDESCHI**

La sixième relie la rue Victor HUGO et la rue du 19 Mars 1962.

Elle se nomme : **rue Groupe MANOUCHIAN**

Par ailleurs, la ville a été sollicitée par les industriels sur un problème d'orientation rencontré par les transporteurs qui doivent se rendre sur la zone « DISTRIPOINT ». En effet, lorsqu'ils indiquent la rue Hippolyte PEUT sur leur navigateur, celui-ci les conduit en centre ville vers le carrefour portant le même nom.

Aussi, il est nécessaire de modifier le nom de cette rue pour éviter toute confusion.

La rue sera nommée : **rue du Pirée**

Enfin, il existe au Faubourg FOCH une petite rue sans nom, reliant l'Avenue Anatole France à la rue Camille PELLETAN.

Celle-ci longeait un bâtiment chargé d'histoire qui est aujourd'hui remplacé par une construction neuve.

Afin de conserver la mémoire de ce bâtiment,

La rue sera nommée : **rue la Grand'Cabane**

Monsieur le Maire donne quelques précisions quant aux choix des dénominations de voies :

« Cette délibération nous invite à définir, tout d'abord, 6 voies nouvelles ou réhabilitées qui s'intègrent dans la nouvelle Résidence de 24 villas réalisées par la Logirem.

Pour rappel, il s'agit du projet de réhabilitation des espaces communs de Jules Jolivet.

Pour ces 6 voies, nous vous proposons de rendre un hommage à 3 Port-St-Louisiens,

Il s'agit de :

→ Monsieur Félix TEDESCHI, disparu en 2001, a été enseignant à Port-St-louis, dès 1956, avant d'être élu au Conseil Municipal puis de devenir 1^{er} Adjoint.

En quittant ses responsabilités électives, Monsieur TEDESCHI a continué d'œuvrer pour sa commune d'adoption en devenant Président de l'OMS et Administrateur de la Fédération Nationale des OMS.

Bien que n'étant pas né à Port-St-Louis, Monsieur TEDESCHI s'est engagé professionnellement, humainement et politiquement pour sa ville.

De son passage à l'OMS, nous en garderons 2 initiatives fortes :

- L'organisation du 1^{er} Téléthon

- Mais, surtout, l'organisation de la soirée des sportifs qui perdure depuis.

⇒ Le Docteur Monique SERRE DI BENEDETTO, Mme SERRE nous a quittés l'an dernier. Elle a oeuvré à Port-St-Louis, en tant que Médecin mutualiste, en tant que pompier, jusqu'à ce que la maladie la contraigne à cesser son activité.

Monique SERRE DI BENEDETTO, a, dans son métier de médecin, défendu des valeurs et une conception de la santé qui l'honorent. Si le Centre Mutualiste répond aujourd'hui aux évolutions nécessaires pour continuer à assurer ses missions auprès de tous les Port-St-Louisiens, nous le devons beaucoup à sa présence et à son engagement.

⇒ Enfin, le 3^{ème} Port-St-Louisien est le docteur Jean GENIEZ que tout le monde connaît à Port-St-Louis dans son activité de médecin mutualiste mais aussi dans son engagement public, puisqu'il a été conseiller municipal à Port-St-Louis-du-Rhône.

Parmi les 3 autres voies à dé nominer, nous vous proposons :

→ Victor Hugo, je ne vous ferai pas l'offense de rappeler qui était Victor Hugo, ses valeurs humanistes.

Je pense que la place qu'il occupe dans notre pays mérite qu'une Rue de Port-St-Louis porte son nom, ce n'était pas le cas à ce jour.

→ Pour l'avant dernière Rue, nous vous proposons de la nommer Nicolas APPERT

Nicolas APPERT né en 1749 à Châlon en Champagne est mort en 1841 à Massy est le 1^{er} à mettre au point une méthode de conservation des aliments en les stérilisant par la chaleur dans du verre ou du métal.

Ainsi il réalise « l'appertisation » et invente la boîte de conserve en 1795 soit 60 ans avant la pasteurisation.

En 1802, il va créer la 1^{ère} conserverie au Monde à Massy où seront employées jusqu'à 50 ouvrières.

La fondation APPERT a sollicité les communes qui avaient sur leur territoire des conserveries.

Il nous a semblé intéressant de répondre à leurs sollicitations et inscrire par le nom de son fondateur, cette activité marquante dans notre ville, sur le panneau d'une de nos rues.

→ Enfin, la dernière que nous mettons à vos voix ne concerne pas un seul homme mais plusieurs :
Il s'agit du Groupe MANOUCHIAN.

Le Groupe MANOUCHIAN était un groupe de FTP (Francs Tireur Partisans) de 23 Membres étrangers.

Dirigé par Missak MANOUCHIAN né en Turquie dans une famille de paysans et dont les parents ont été victimes du génocide Arménien perpétré par l'Armée Turque.

Exilé à Marseille en 1925, il va ensuite s'engager en politique pour la cause Arménienne d'abord puis pour la cause nationale en adhérant au Parti Communiste Français en 1943.

A la tête de son groupe de FTP, MOI (Main d'œuvre immigrée), il sera l'auteur de hauts faits de résistance comme, notamment, l'exécution du Général Allemand Julius Ritter et plus de 30 opérations en plein Paris. Au total le Groupe aura réalisé 56 opérations de Résistance.

MANOUCHIAN et 9 de ses camarades Polonais, Hongrois, Espagnols et Italiens seront placardés au travers de la fameuse affiche rouge sur tous les murs de Paris, devenant des symboles de la résistance contre le nazisme.

MANOUCHIAN sera arrêté à Evry le 16 novembre 1943 avec 23 de ses camarades, il sera torturé, ils seront fusillés au Mont Valérien, le 21 février 1944.

En 1956, Louis Aragon a écrit un poème en l'honneur des 23 qui a par la suite été mis en Musique par Léo Ferré.

Après ces 6 voies, je vous propose de renommer la voie de Distriport Hippolyte PEUT. Sans revenir sur les désagréments que provoquent 2 appellations identiques sur un même territoire communal, je vous propose, dans la zone, de garder une tonalité portuaire et de modifier le nom de la voie en rue du Pirée, en référence au port principal d'Athènes, centre industriel et port de voyageurs vers les îles de la Mer Egée et les autres Ports de Méditerranée.

→ Enfin, une dernière voie, jusqu'alors sans nom, entre la Rue Anatole France et l'Avenue Camille Pelletan, marquée par un bâtiment chargée d'histoire qui a aujourd'hui fait place à une construction neuve, je vous propose qu'elle soit dénommée rue de la Grand'Cabanne ».

Monsieur Philippe Caizergues souligne que son groupe et lui voteront la délibération mais ils souhaiteraient que lors de prochaines dénominations de voies, le nom d'Hippolyte Peut soit remis à l'honneur.

Monsieur le Maire prend acte de la demande et précise qu'un rond-point porte déjà le nom d'Hippolyte Peut.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la dénomination de ces voies.

FINANCES

Monsieur Caizergues tient à préciser que son groupe et lui voteront toutes les délibérations concernant les subventions dans la mesure où elles rentrent dans un cadre légal, car elles tendent à soulager les finances de la commune.

Demandes de subventions au Conseil Général :

2009/024 - au titre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local

Dans le cadre du programme d'investissement proposé au titre de l'année 2009, certains travaux ou acquisitions peuvent faire l'objet d'une participation financière comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

OPERATIONS	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.
Acquisition foncière terrain de l'Etat	200 000 €	
Acquisition de deux classes de type modulaire pour le groupe scolaire Paul Eluard + Bureaux modulaires aux ateliers municipaux	194 842 €	233 031 €
Acquisition d'un véhicule Master- service voirie	28 090 €	33 595,64 €
Acquisition d'une balayeuse laveuse	132 889 €	158 935.24 €
Remise aux normes électriques et humidité de la Tour Saint Louis	28 228 €	33 760,69 €
Mise en sécurité de l'accès des ateliers municipaux	26 738 €	31 978,65 €
Etanchéité des écoles et bâtiments communaux	30 225,75 €	36 150 €
Acquisition de 5 ralentisseurs de type « Berlinois »	11 890 €	14 220,44 €
Acquisition de 7 défibrillateurs semi-automatiques	11 417 €	13 654,73 €

Après lecture de la délibération Monsieur Caizergues demande si pour les 200 000 € concernant les terrains de l'Etat, il s'agit des terrains pour la piscine ou d'autres projet, car en décembre ou janvier 2008, 165 000 € avaient été prévus pour l'acquisition de ces terrains.

Monsieur le Maire répond que le nécessaire est fait auprès de tous les partenaires afin d'obtenir des subventions, en l'occurrence ces 200 000 € sont prévus pour l'achat de terrains situés Rue Vidal au Nord où est prévu un bassin de rétention d'eau pluviale afin que la ville ne soit pas inondée.

Après débat, le Conseil Municipal accepte de solliciter à l'unanimité le Conseil Général des Bouches du Rhône, pour une subvention d'un montant le plus élevé possible au titre du F.D.A.D.L. 2009 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2009/025 - dans le cadre de l'Aide du Département aux travaux de proximité

Dans le cadre du programme d'investissement proposé au titre de l'année 2009, certains travaux ou acquisition peuvent faire l'objet d'une participation financière.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité de solliciter auprès du Conseil Général des Bouches du Rhône, une subvention d'un montant le plus élevé possible au titre des travaux de proximité 2009 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération pour les projets suivants :

OPERATIONS	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.
Remplacement de la chaudière – Hôtel de Ville	41 806 €	50 000 €
Mise en conformité et passage au gaz de la chaudière de l'école Jules Verne – Nord	60 200 €	71 999,20 €
Remplacement des menuiseries extérieures – Ecole Louise Michel	78 820 €	94 268,72 €
Points propres	90 876,25 €	108 688 €
Remise aux normes de sécurité des arènes municipales	61 836,12 €	73 956 €

2009/026 - au titre des travaux de sécurité routière

Dans le cadre du programme d'investissement proposé au titre de l'année 2009, certains travaux ou acquisition peuvent faire l'objet d'une participation financière.

Le Conseil Municipal accepte de solliciter à l'unanimité auprès du Conseil Général des Bouches du Rhône, une subvention d'un montant le plus élevé possible dans le cadre des Travaux de Sécurité routière 2009 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération pour les projets suivants :

OPERATIONS	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.
Mise en sécurité de l'éclairage public de l'Avenue Louis Gros	79 430 €	94 998.28 €
Création d'un carrefour à feux tricolores – Avenue du port / Rue des Martyrs de la Résistance	41 806 €	50 000 €

Demandes de subventions auprès du Conseil Régional :

2009/027 - Mise en sécurité des quartiers Bel Air, Petite Vitesse, Malebarge,

Il est nécessaire de réaliser des travaux de renforcement de la capacité d'une partie du réseau pluvial de la commune.

Sur les six phases émanant du schéma directeur d'assainissement pluvial élaboré en 2006, la première opération touche principalement les quartiers Bel Air, Petite Vitesse et Malebarge.

Aussi, cette opération comprenant l'étude d'un montant de 85 000 € TTC, et des travaux d'un montant de 750 000 € TTC, étant susceptible d'être éligible dans le cadre des subventions octroyées par le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité de solliciter auprès du Conseil Régional PACA, une subvention d'un montant le plus élevé possible et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération pour ce projet.

2009/028 - Mise en sécurité et aménagement du Quartier Hardon Phase II

La rénovation du quartier Hardon, phase I, a été terminée en 2007 avec la réhabilitation de la Halle Cessieux contribuant à la mise en valeur du patrimoine historique du quartier tout en créant un espace d'animation au service de tous.

Aujourd'hui, il est nécessaire de continuer la requalification urbaine du Quartier Hardon avec sa mise en sécurité (zone 30), la réfection des chaussées, des trottoirs, des réseaux secs et humides.

Aussi, cette opération comprenant l'étude d'un montant de 150 000 € TTC, et des travaux d'un montant de 1 300 000 € TTC, étant susceptible d'être éligible dans le cadre des subventions octroyées par le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de solliciter auprès du Conseil Régional PACA, une subvention d'un montant le plus élevé possible et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération pour le projet suivant de mise en sécurité et aménagement du quartier Hardon – phase II.

2009/029 - Création d'une maison des Services Publics :

La ville de PORT SAINT LOUIS DU RHONE possède dans son patrimoine un bâtiment anciennement utilisé comme caserne des pompiers, sis Place Paolontonacci.

Ce bâtiment étant vide depuis plusieurs années, il est nécessaire, aujourd'hui de requalifier celui-ci en « Maison des Services Publics ».

A terme, ce local d'environ 400 m², recevra différentes annexes des services publics : E.R.D.F., G.R.D.F. salle associative, etc...

Aussi, cette opération comprenant des études diverses d'un montant de 100 000 € TTC, et des travaux d'un montant de 700 000 € TTC, étant susceptible d'être éligible dans le cadre des subventions octroyées par le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur.

Monsieur Cavassila donne les explications suivantes :

« Dans le cadre de l'engagement que nous avons pris, nous vous proposons de solliciter le Conseil Régional pour nous aider à réaménager l'ancienne caserne des pompiers, afin d'en faire notre Maison des Services Publics.

le désengagement probant de l'Etat en la matière, nous incite à mobiliser tous les moyens possibles pour que notre ville, déjà isolée, d'un point de vue géographique, ne le soit pas aussi par les services rendus à notre population.

Nous avons eu l'occasion de réaffirmer notre position concernant les services de la Poste, nous avons réussi à obtenir des permanences ANPE/ASSEDIC sur notre territoire, au travers de cette Maison des Services Publics, nous avons l'ambition de fédérer les différents acteurs indispensables dans le quotidien de nos familles pour qu'ils puissent répondre à leurs besoins.

Enfin dans les 400 m² offerts par ces locaux, nous entendons répondre, aussi, aux attentes de nos associations qui pourront ainsi bénéficier de 2 salles supplémentaires pour organiser leurs assemblées générales ou leurs réunions.

C'est je crois, Monsieur le Maire, cher(s) Collègues, une décision importante qui se chiffre à 800 000 € études et travaux compris ».

Monsieur Caizergues précise que son groupe et lui voteront la délibération car ils sont d'accord sur le fond, mais ils s'étonnent que la Maison de Retraite ne puisse être agrandie à causes des risques d'inondation, alors que ce projet qui se trouve au point le plus bas, semble possible. Ils ne doutent pas, néanmoins, que les études nécessaires ont été faites par les services.

Monsieur le Maire comprend cette inquiétude sur les risques d'inondation, si la ville à une époque avait engagé le Plan de Prévention des Risques d'Inondation, le problème serait peut-être différent, indique-t-il.

Il précise qu'il a eu des réunions avec les Services de l'Etat et si la ville voulait agrandir la Maison de retraite, ceux-ci refuseraient de signer le permis de construire, car il n'existe aucune digue de protection contre la crue du Rhône à cet endroit. C'est la raison pour laquelle, un projet est à l'étude en ce moment avec des personnes qui ont la volonté d'investir sur la ville, pour la création d'un espace seniors qui répondrait aux besoins de la population, dans la future zone du Mazet et plus précisément dans la partie Nord du Canal St Louis.

En ce qui concerne la maison des Services Publics, Monsieur le Maire explique que l'acquisition des terrains prévus pour faire un bassin rétention des eaux pluviales évitera que le centre ville situé dans la partie la plus basse soit inondé par les eaux de pluie venant des quartiers situés plus hauts.

Le Conseil Municipal, après ces débats, accepte de solliciter à l'unanimité auprès du Conseil Régional PACA, une subvention d'un montant le plus élevé possible et autorise Monsieur le Maire à

signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération pour le projet de création d'une maison des services publics.

2009/030 - Création d'un réseau d'éclairage public dans le cadre de la mise en sécurité de l'entrée de ville – avenue Gabriel Péri

Il est nécessaire de réaliser la mise en sécurité d'un des accès Nord de la ville, Avenue Gabriel Péri, grâce à des travaux de requalification ponctuelle et à la création d'un réseau d'éclairage public de 23 candélabres sur 600 mètres linéaires.

Aussi, cette opération comprenant l'étude d'un montant de 17 000 € TTC, et des travaux d'un montant de 200 000 € TTC, étant susceptible d'être éligible dans le cadre des subventions octroyées par le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur,

Le Conseil Municipal après débat, autorise à l'unanimité de solliciter auprès du Conseil Régional PACA, une subvention d'un montant le plus élevé possible et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération pour ce projet.

2009/031 - Elaboration d'un schéma directeur sur les déplacements doux.

Sophie Michel précise :

« Que la ville de PORT SAINT LOUIS DU RHONE s'inscrit dans une démarche environnementale concertée sur les déplacements doux : pistes cyclables et cheminements piétonniers.

Aussi, il est nécessaire de lancer une étude sur l'ensemble de la commune afin d'envisager cette opération.

Il s'agit de solliciter le Conseil Régional pour nous aider financièrement à mener une étude sur les déplacements doux.

Nos engagements en matière de développement durable et la configuration de notre commune permettent de créer une véritable place aux vélos et aux piétons.

Le choix de privilégier les déplacements doux répond à des exigences et des enjeux de notre époque. Il répond à une attente de la population et s'inscrit dans la démarche que nous nous efforçons d'initier depuis un an.

Je vous invite donc à vous prononcer sur cette demande de financement pour une étude à hauteur de 15 000 € ».

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de solliciter auprès du Conseil Régional PACA, une subvention d'un montant le plus élevé possible pour ce projet et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour le projet d'élaboration d'un schéma directeur sur les déplacements doux.

2009/032 - Application des dispositions de l'article 1^{er} de la loi des finances rectificative pour 2009, codifiées à l'article L 1615-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour le versement anticipé des attributions du F.C.T.V.A. au titre des dépenses réalisées en 2008

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L 1615-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions de fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfecture constateront, au premier trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 3 225 117 €, autorise d'inscrire au budget de la commune 5 182 290.80 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 60.68 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat, autorise Monsieur le Maire à conclure avec les représentants de l'Etat la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

2009/033 - Mise à jour de l'inventaire des équipements existants ou en voie de réalisation et des services publics attachés du SAN – OUEST PROVENCE

En application de l'article L 5333-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les modifications d'inventaire sont traitées par délibérations concordantes de l'organe délibérant du SAN-OUEST PROVENCE et des Conseils municipaux des communes membres.

Il y a donc lieu de se prononcer ce jour sur les modifications d'inventaire. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les mises à jour d'inventaire jointes en annexe, telles qu'issues de la délibération n° 114/09 du 3 avril 2009.

2009/034 - Programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2009 : demande de participations financières

La ville de Port-Saint-Louis-du-Rhône a signé en 2007 un contrat urbain de cohésion sociale aux côtés de l'état, du conseil régional PACA, des bailleurs sociaux et de l'intercommunalité Ouest Provence.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) est le cadre de mise en œuvre du projet de développement social et urbain en faveur des habitants des quartiers en difficultés reconnus comme prioritaires. Un tel dispositif doit permettre à notre ville de développer des projets s'inscrivant dans les objectifs du contrat avec la participation financière de ses partenaires.

Dans le cadre de la programmation 2009 du CUCS, la ville de Port-Saint-Louis a présenté plusieurs projets sur les différentes conventions thématiques afin de répondre aux axes prioritaires définis par l'appel à projets concernant :

- L'amélioration de l'habitat et du cadre de vie,
- L'accès à l'emploi et le développement économique,
- La réussite éducative
- La santé avec la prévention et l'accès aux soins,
- La citoyenneté et la prévention de la délinquance
- Les thématiques transversales permettant l'intégration des populations immigrées et la lutte contre les discriminations, la participation des habitants et l'accès aux pratiques artistiques et culturelles

La ville est rejointe dans ses orientations par les partenaires qui ont souscrit à la pertinence de ces 5 actions validées par le comité de pilotage du CUCS du 18 mars 2009.

Ces actions ont un coût global total de 473 769 Euros. Le comité de pilotage du CUCS a validé le financement de ces actions pour un montant de 143 431 Euros répartis entre les partenaires du CUCS.

En outre, la réalisation des objectifs de développement inscrits dans ce contrat et la pérennisation de ce dispositif en faveur des habitants en difficultés, impliquent la mobilisation d'une équipe opérationnelle qui assure la maîtrise d'oeuvre du contrat urbain de cohésion sociale. Le financement de cette équipe, sur les postes de contractuels uniquement, est partiellement et conjointement assuré par l'Etat, la Région et le SAN Ouest Provence.

La ville de Port Saint Louis chargée de la mise en œuvre de ces projets devrait donc bénéficier des participations de l'Etat, de la Région, du SAN Ouest Provence telles que présentées dans le tableau ci-joint.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de solliciter les participations financières telles que mentionnées dans le tableau en annexe auprès de l'Etat, du SAN Ouest Provence et du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, de confirmer l'inscription de ces dépenses au budget Primitif 2009 de la commune

2009/035 - CUCS :

- Versement des participations de la commune aux associations

Au travers du contrat urbain de cohésion sociale, la municipalité apporte son soutien à la mise en œuvre de projets associatifs qui contribuent au développement social et urbain en faveur des habitants des quartiers en difficultés.

Les associations jouent ainsi un rôle déterminant dans la mise en place sur notre territoire d'actions répondant aux différents axes prioritaires du CUCS.

Chaque année, un comité de pilotage composé des différents partenaires engagés dans le CUCS de Port-Saint-Louis-du-Rhône (Etat au titre de l'ACSE, Région, Département, bailleurs sociaux et le SAN Ouest Provence) détermine les engagements financiers auprès des associations qui mettent en œuvre des projets dans le cadre du CUCS.

Pour 2009, la ville porte sa participation en faveur des associations à hauteur de 87 283 euros.

Il convient d'accompagner ces projets selon les budgets présentés avec les répartitions financières.

Monsieur le Maire précise :

« Cette délibération, cher(s) collègues, vient dans la continuité de la précédente. Il s'agit cette fois d'approuver la participation de la ville aux projets des associations dans le cadre du CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale).

Cette participation s'élève à 87 283 € pour un montant total de 318 983 € et se répartit sur 29 actions.

Je voudrais avant de procéder à la mise aux voix de cette délibération saluer le rôle essentiel des associations dans le cadre de ce Contrat Urbain de Cohésion Sociale ».

Après débat, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement des participations de la ville aux associations mentionnées dans le tableau ci-joint

2009/036 - Décision Modificative N° 1 du Budget Principal

Afin de prendre en compte les ouvertures de crédits nécessaires à la réalisation des opérations indiquées dans les deux délibérations 2009/034 et 2009/035 de ce jour, il convient de procéder à une réaffectation de crédits budgétaire en section de fonctionnement.

Ces écritures comptables respectent parfaitement l'équilibre budgétaire en section de fonctionnement. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n° 1 du budget principal de la commune telles qu'elle est jointe en annexe, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à sa réalisation.

2009/037 - Régie Port de Plaisance

Par délibération n° 16 en date du 24 avril 1992, une régie de recettes pour l'encaissement des produits de location d'anneaux dans le port de plaisance avait été créée.

Aujourd'hui, il est nécessaire de modifier cette régie afin de pouvoir encaisser, en plus de la location d'anneaux, les produits de la vente d'articles dérivés, ainsi que les cartes Internet prépayées.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'annuler la délibération n° 16 du 24 avril 1992, portant création d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits de location d'anneaux dans le port de plaisance, et les arrêtés de nomination du régisseur titulaire et du régisseur suppléant et autorise Monsieur le Maire à signer la décision de création de la nouvelle régie et des nouveaux arrêtés de nomination.

TRAVAUX – URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2009/038 - Avis sur enquête publique :

Implantation de 2 nouveaux bâtiments sur Distriport

La SAS GEPRIM dépose un dossier de demande d'autorisation d'exploiter deux bâtiments logistiques sur la Zone de DISTRIPORT :

- un premier bâtiment , dit « A », composé de six cellules d'une surface totale de 33 811 m² pour un volume de stockage de 274 240 m³.
- un second bâtiment, dit « B », composé de six cellules d'une surface totale de 34 420 m² pour un volume de 278 780 m³.

Ces bâtiments seront proposés à la location à des professionnels de la logistique et de l'entreposage. La nature exacte des matériaux qui y seront entreposés n'est pas encore connue. Cependant, les entrepôts sont bâtis pour recevoir des produits manufacturés et industriels (bois, papier, polymères, pneumatiques etc...).

Le personnel nécessaire au fonctionnement des entreprises installées dans ce bâtiment est estimé, à terme, à 240 personnes.

L'approvisionnement et l'expédition des marchandises pourront se faire par route, par train et par voie maritime. Cela constituera des flux de 150 camions et environ 240 véhicules légers par jour (en semaine).

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu accepte à l'unanimité d'émettre un avis favorable à la demande déposée par la SAS GEPRIM sur DISTRIPORT en vue d'exploiter deux plateformes logistiques sous réserve :

- que le réseau routier soit aménagé en conséquence,
- que les trafics maritime et ferroviaire soient exploités au moins à 50 % des flux journaliers.

2009/039 - Avis sur enquête publique :

Demande de la société d'exploitation Port Tellines (SEPT) d'exploiter 8 silos de stockage de céréales

la Société d'Exploitation Port Tellines (SEPT) exploite un silo de stockage de céréales à fond plat dont la capacité de stockage est de 16 500 tonnes sur le terminal des TELLINES.

Pour répondre aux besoins du marché et à l'objectif 2015 de stockage de 1,5 millions de tonnes il est nécessaire d'implanter un silo de transit de céréales supplémentaire. En effet, la consommation de céréales dans le monde croît et les lieux de stockage manquent.

Le projet situé à proximité du silo existant, dans le périmètre de la ZIP de FOS, consiste en la construction d'un silo en béton d'une capacité d'environ 29 265 tonnes.

Les contraintes techniques et économiques nécessitent l'abandon de silo à fond plat au bénéfice de 8 cellules supplémentaires de 13 mètres de diamètre et de 38 mètres de hauteur.

L'extension du site nécessitera la création de 8 emplois directs (ce qui portera à terme l'effectif à 14 emplois) et 30 emplois de manutention portuaire supplémentaires.

Considérant que le projet répond au règles d'urbanisme,

Monsieur le Maire précise qu'il a eu des informations de dernières minutes et voudrait que soit rajoutée sur la délibération la phrase suivante :

« De mettre en place sur le site d'exploitation les installations adaptées à la lutte contre l'incendie ».

Monsieur Azouz explique :

« Pour cette délibération, cher(s) collègues, il s'agit encore de se prononcer sur un dossier soumis à enquête publique.

En l'occurrence, il est question de l'extension de l'activité de la Société d'exploitation Port Tellines par la construction d'un silo de 29 265 tonnes, en complément de l'existant dont la capacité actuelle est de 16 500 tonnes.

Devant les contraintes techniques et économiques, le développement de cette activité nécessite l'abandon de silo à fond plat et conduit à la réalisation d'un silo (divisé en 8 cellules) de 13 m de diamètre

pour 38 m de hauteur. Cette activité va générer la création de 8 emplois immédiats, portant l'effectif à 14 et de 30 emplois de manutention portuaire supplémentaires. Ces derniers représentent 2 300 journées de travail dans le cadre de l'activité du port.

Ce projet, certes imposant, est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Nous vous proposons d'émettre un avis favorable compte tenu des enjeux économiques actuels.

Considérant que l'activité céréalière peut toucher un essor intéressant à proximité du port mais également au travers du Rhône et de l'Acheminement fluvial.

Que dans une étude d'impact et de marché que nous déplorons, que nous condamnons, mais dont nous ne faisons pas les règles, l'installation, le fonctionnement et le développement de cette activité sont soumis aux lois de la concurrence et d'une rentabilité qui n'a pour principe que de se soumettre aux règles juridiques, en la matière urbanistique.

Nous vous proposons cependant d'émettre des réserves quant à l'intégration architecturale des silos dans le site et de procéder à des aménagements de circulation qui permettent des flux, de sortie notamment, qui génèrent le moins de nuisances possibles.

Bien évidemment, chers Collègues, cette délibération reste liée aux autorisations légales des autres Institutions concernées ».

Mademoiselle Ghislaine Guarracino intervient et donne lecture de ce qui suit :

« Certains d'entre nous ont assisté au débat public du 29 avril dernier concernant la demande de la SEPT, d'augmenter sa capacité de stockage de céréales sur le quai des tellines.

Il nous a été exposé les raisons et besoins économiques d'agrandir l'exploitation de ce site et des 8 emplois que cela pourrait générer sur le site.

Mais à cela s'opposent, certains arguments défavorables au projet :

- Vis-à-vis du risque pour la population
A la suite de la grave explosion survenue le 20 août 1997 au sein des installations de stockage de céréales de la SEMABLA à BLAYE (11 personnes tuées). Malgré la mise à niveau entre 1998 et 2002, 95 accidents de silos ont été recensés sur le sol français depuis 1997 dont 86% entraînant un incendie et 7% provoquant une explosion.
Les premières habitations du quartier de Olga se trouvent à moins de 250M des installations et seront totalement prisonnières en cas de sinistre.
- Il est important de noter que le réseau d'eau en cas d'incendie est sous dimensionné comme cela a pu être constaté lors des feux de la société TORFLAND puis MEDITOURBE
- Les bandes transporteuses venant de Gloria, même capotées provoqueront par temps de Mistral d'énormes nuisances pour les populations de la Plage Nord et de Carteau
- L'augmentation du trafic ferroviaire à moins de 10m des habitations va nuire sérieusement aux riverains du Faubourg HARDON, et Venise tout comme ceux des lotissements des flamands roses ou de la tarasque.
- la pollution visuelle que ces 8 silos de 38m de haut et 13 m de diamètre vont représenter. Pour vous donner une idée, cela représente 1 fois et demi le plus grand bâtiment d'Allendé. C'est un véritable mur qui va isoler davantage Olga au lieu d'intégrer ce quartier à part entière à Port-St-Louis.
- Alors que le port s'était engagé à créer une zone verte pour protéger la ville des nuisances industrielles, l'intrusion de cette installation et ses conséquences ferroviaires, tuent toutes perspectives de développement de la ville qui auraient pu se faire sur les berges nord du canal St Louis.

Nous sommes conscients que tout projet apporte son lot d'arguments favorables et défavorables et qu'il n'est pas facile pour une municipalité de faire le bon choix mais les arguments favorables ne pèsent pas lourds.

Quelles garanties avons nous sur ces emplois qui au final, échappent le plus souvent aux Port-St-Louisiens

Si nous mettons ces différents éléments en balance, nous pensons que Port-St-Louis a véritablement plus à perdre qu'à y gagner. C'est pourquoi nous voterons contre cette délibération afin de préserver la Sécurité et la qualité de vie des Port-S-t Louisiens ».

Monsieur le Maire répond qu'il a effectivement rencontré les responsables et qu'ils ont soulevé ensemble ce point de sécurité concernant le risque d'explosion.

La société prévoit de ne pas clore hermétiquement les silos mais de mettre un toit en matière plastique afin d'éviter tout effet « onde de choc ».

En ce qui concerne le problème des transports, 95% du trafic devrait se faire par voie fluviale ou par fer.

Et enfin pour ce qui est de l'emploi, le taux de chômage des jeunes sur Port-St-Louis étant tellement important qu'il est de la responsabilité de la municipalité de faire en sorte d'avoir une ville où on peut vivre et toutes les délibérations prises vont dans le sens de la qualité de vie de la population.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, adopte la délibération par 22 voix pour « Port-St-Louis pour tous » 7 contre pour le groupe « Rassemblés pour construire l'avenir » sur l'autorisation déposée par la SEPT en vue d'exploiter un silo de transit de céréales sur le terminal des Tellines, avec les réserves suivantes :

- De prendre en compte et d'apporter une attention particulière à l'intégration des silos dans le site,
- De modifier le plan de circulation interne du projet, notamment concernant la sortie du site, conformément au débat public du 29 avril 2009
- De mettre en place sur le site d'exploitation les installations adaptées à la lutte contre l'incendie.

CULTURE - ENFANCE – ENSEIGNEMENT ET SPORT

2009/040 – Rentrée scolaire 2009-2010 - Mesures de carte scolaire du 1^{er} degré

Chaque année, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les mesures de carte scolaire prononcées par l'Education Nationale pour la prochaine rentrée.

Monsieur L'Inspecteur d'Académie des Bouches du Rhône a annoncé les mesures prises pour le 1^{er} degré concernant la ville de Port Saint Louis du Rhône dont l'application prendra effet à la rentrée 2009.

1 – Fermeture : Ecole Danièle CASANOVA de la 4^{ème} Classe Maternelle

2 – Ouverture : Ecole Paul ELUARD de la 9^{ème} Classe Elémentaire

En 2007 l'école Maternelle Louise MICHEL était touchée par une mesure de fermeture de classe, aujourd'hui c'est au tour de l'école Maternelle Danièle CASANOVA. Au rythme des fermetures de classe prononcées en particulier en maternelle, on peut s'attendre, dans les années à venir, à ne plus pouvoir remplir le rôle d'accueil des tout-petits.

Ces mesures de fermeture sont déplacées au moment où il faut créer un véritable Service Public d'Accueil de la petite enfance et où la scolarisation précoce garde toute sa place en particulier dans la conjoncture actuelle.

Au moment où l'école maternelle est remise en question. Il est nécessaire de rappeler que les parents doivent pouvoir faire le choix du mode d'accueil des enfants de 2 à 3 ans. Ce principe est d'autant plus important pour les catégories sociales les plus défavorisées, d'une part parce que l'école est gratuite, d'autre part parce que la scolarisation précoce est un moyen de réduction de l'échec scolaire des enfants victimes d'inégalités sociales et culturelles.

La ville de Port Saint Louis du Rhône soutient une politique éducative qui contribue fortement à la cohésion sociale, à la citoyenneté et à l'épanouissement individuel. Il ne peut y avoir de politique éducative efficace, sans que celle-ci soit adaptée aux circonstances et à la particularité locale.

Madame Panichi explique que :

« Monsieur l'Inspecteur d'Académie a annoncé pour cette rentrée 2009, 2 mesures qui concernent notre commune :

- La fermeture de la 4^{ème} classe de maternelle de l'école Danièle Casanova
- L'ouverture de la 9^{ème} classe élémentaire de l'école Paul Eluard

Compte tenu des décisions prises en matière de fermetures de classe en maternelle, je rappelle qu'en 2007 c'est l'école Louise Michel qui a vu une de ses classes supprimée, on est en droit de s'inquiéter des conditions d'accueil de nos plus jeunes enfants dans l'Education Nationale.

Les annonces répétées, les choix au plus haut niveau, nous laissent présager un bien sombre avenir de l'Ecole Maternelle publique.

Alors que des études sérieuses montrent l'intérêt éducatif de la scolarisation précoce, alors que le principe même des zones à caractère prioritaire que ce soit les ZEP ou les REP (réseaux d'éducation prioritaire) était fondé sur l'apprentissage en nombre restreint, les fermetures de classes remettent en question ces fondements.

A Port-St-louis, comme ailleurs, les familles peuvent faire le choix du mode d'accueil des enfants de 2 à 3 ans ; dans les catégories sociales défavorisées, cette scolarisation dès l'âge de 2 ans est un moyen de réduction de l'échec scolaire.

Ce n'est pas moi qui le dit, ce sont les évaluations qui ont été faites, ce sont les préconisations de travailleurs sociaux compétents en la matière. Le Service Public de l'Education Nationale est notre bien commun à tous. Laïque, gratuit, National et Egalitaire, il ne peut déroger à ses fondements au prétexte d'une conjoncture ou d'une idéologie uniquement basée sur l'économie des dépenses publiques.

L'école contribue à l'épanouissement de l'enfant, à sa socialisation, à la construction de sa citoyenneté, à son devenir d'adulte formé et responsable.

Il y a trop d'enjeux pour ne pas créer les conditions optimales à l'Education de nos enfants.

C'est cette exigence qui nous conduit à vous proposer :

- D'entériner l'ouverture de la 9^{ème} classe à Paul Eluard,
- D'émettre un avis plus que défavorable à la fermeture de la 4^{ème} classe maternelle de Casanova. »

Le Conseil Municipal permet à l'unanimité d'entériner l'ouverture de la 9^{ème} Classe de l'Ecole Elémentaire Paul ELUARD, d'émettre un avis défavorable à la fermeture de la 4^{ème} classe de l'Ecole Maternelle Danièle CASANOVA .

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les membres présents et clôt la séance à 19 h 00.

QUESTION SUPPLEMENTAIRE RAJOUTEE DURANT LE CONSEIL MUNICIPAL

2009-029 bis – demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la Dotation de Développement Rural (D.D.R.) exercice 2009

Selon la circulaire NOR/INT/B/09/00059/C du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, en date du 17 mars 2009, établissant la liste des communes éligibles à la Dotation de Développement Rural pour l'exercice 2009, la ville de Port Saint Louis du Rhône a été déclarée éligible à la D.D.R.

Certains travaux prévus pouvant entrer dans le cadre de la subvention de la D.D.R.,
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de solliciter auprès de la Préfecture des Bouches du Rhône, une subvention d'un montant le plus élevé possible au titre de la D.D.R. 2009 pour le projet de création d'une maison des services publics (études diverses et travaux) montant hors taxe 668 896.32 et 800 000 € T.T.C.